

Parlamentsdienste

Services du Parlement

Servizi del Parlamento

Servetschs dal parlament



Commissions des affaires juridiques,
secrétariat
CH-3003 Berne
Tél. 058 322 97 19/99 45
Fax 058 322 96 54
www.parlement.ch
rk.caj@parl.admin.ch

La Commissions des affaires juridiques du Conseil des Etats pendant la 49^e législature 2011 – 2015

1 Mandat

Selon l'article 44, alinéa 1 de la loi sur le Parlement, les commissions législatives:

- a. procèdent à l'examen préalable des objets qui leur ont été attribués;
- b. examinent et tranchent les objets sur lesquels elles sont appelées à statuer définitivement en vertu de la loi;
- c. suivent l'évolution sociale et politique dans leur domaine de compétences;
- d. élaborent des propositions visant à résoudre des problèmes relevant de leur domaine de compétences;
- e. veillent, dans leur domaine de compétences, à ce que des évaluations de l'efficacité soient effectuées; à cette fin, elles soumettent des propositions aux organes concernés de l'Assemblée fédérale ou donnent un mandat au Conseil fédéral;
- f. tiennent compte des résultats des évaluations de l'efficacité.

Par décision du Bureau du 3.12.2011, la Commission des affaires juridiques du Conseil des Etats s'est vu attribuer les domaines de compétence suivants: Code civil, Code des obligations, Procédure civile, Concurrence déloyale (à caractère contractuel, publicité trompeuse et comparative, conditions générales abusives), Contrôle constitutionnel des lois, Droit foncier, Droit pénal, Procédure pénale, Exécution des peines, Autorités judiciaires, Blanchiment d'argent, Jeux d'argent,





Expropriation, Poursuite pour dettes et faillite, Droit international privé, Immunités, Amnisties (sauf amnisties fiscales).

2 Objets traités pendant la législature 2011 - 2015

21 Répartition par type des objets traités

La CAJ-CE a procédé à l'examen préalable de 184 objets, qui se répartissent comme suit:

	Type d'objet	Nombre	Remarques
a.	Initiatives populaires	1	
b.	Projets d'arrêtés du Conseil fédéral	25	
c.	Rapports du Conseil fédéral	9	
d.	Co-rapports	--	
e.	Consultation sur un projet d'ordonnance du Conseil fédéral	9	
f.	Examen préalable des initiatives parlementaires	3	3 « donner suite »
g.	Avis sur les examens préalables conclus par une décision positive de la CAJ-CN	33	19 « approbations » 13 « rejets » 1 retrait
h.	Examens préalables d'initiatives des cantons	8	3 « donner suite » 5 « ne pas donner suite »
i.	Élaboration d'un projet (iv. pa. / iv. ct. 2 ^e phase, iv. comm.)	4	4 approbations



j.	Projet émanant de l'autre conseil (initiatives parlementaires élaborées par une commission du Conseil national)	7	4 approbations 3 rejets
k.	Interventions de la commission	3	3 motions
l.	Motions de l'autre conseil (et motions du Conseil national modifiées par le Conseil des États)	34	21 approbations 8 rejets 5 approbations avec modification
m.	Pétitions	37	33 « ne pas donner suite » 4 traitées avec un autre objet
n.	Objets internes	7	
o.	Cas particuliers	4	Cas d'immunité
	Total	184	

22 Projets émanant du Conseil fédéral

Les principaux projets du Conseil fédéral :

- [09.086](#) n Loi sur la protection des marques. Modification et projet Swissness
- [11.070](#) n CC. Autorité parentale
- [12.046](#) n CP et CPM. Réforme du droit des sanctions
- [12.065](#) é Loi sur le blanchiment d'argent. Modification
- [12.066](#) é Protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels. Approbation et mise en oeuvre
- [12.076](#) n Pour que les pédophiles ne travaillent plus avec des enfants. Initiative populaire. Modification du CP, CPM et du DPMIn
- [13.025](#) é Loi sur la surveillance de la correspondance par poste et télécommunication. Modification



- [13.049](#) é Partage de la prévoyance professionnelle en cas de divorce
- [13.100](#) n CO. Droit de la prescription
- [13.101](#) n Code civil. Entretien de l'enfant
- [13.106](#) é Groupe d'action financière. Mise en oeuvre des recommandations 2012
- [14.035](#) n CP. Dispositions pénales incriminant la corruption
- [14.039](#) n Blocage et restitution des avoirs illicites de personnes politiquement exposées à l'étranger. Loi
- [14.053](#) é Loi sur le casier judiciaire (VOSTRA)

Les résumés des messages, des rapports et des délibérations sont disponibles sur Curia Vista (cf. liens ci-dessus).

23 Élaboration d'un projet

La CAJ-CE a élaboré les projets d'actes suivants :

- [06.441](#) é Iv.pa. Bonhôte. Pour une protection du consommateur contre les abus du démarchage téléphonique
- [07.500](#) é Iv.pa. Stähelin. Abroger les dispositions sur le contrat de vente avec paiements préalables
- [12.434](#) é Iv.pa. CAJ-CE. Elections par l'Assemblée fédérale. Indemnité de départ en cas de non-réélection et modalités de réélection
- [12.462](#) é Iv.pa. CAJ-CE. Nombre de postes de juges au Tribunal pénal fédéral



24 Projets d'acte de l'autre conseil

La CAJ-CE a traité 7 projets élaborés par la CAJ-CN :

- [08.458](#) n Iv.pa. Jositsch. Investigation secrète. Restreindre le champ d'application des dispositions légales
- [09.430](#) n Iv.pa. Leutenegger Oberholzer. Loi sur l'aide aux victimes. Octroi à la victime de droits importants en matière d'information
- [09.530](#) n Iv.pa. Abate. Annulation des commandements de payer injustifiés
- [10.505](#) n Iv.pa. CAJ-CN. Ordonnance sur les juges. Réexamen du système salarial des juges
- [11.431](#) n Iv.pa. Rechsteiner Paul. Réhabilitation des personnes placées par décision administrative
- [12.425](#) n Iv.pa. CAJ-CN. Augmentation du nombre de postes de juge au Tribunal administratif fédéral
- [05.445](#) } n Iv.pa. Studer Heiner. Juridiction constitutionnelle
- [07.476](#) } n Iv.pa. Müller-Hemmi. Faire en sorte que la Constitution soit applicable pour les autorités chargées de mettre en oeuvre le droit

Les résumés des rapports et des délibérations sont disponibles sur Curia Vista (cf. liens ci-dessus).

25 Examens préalables

Pas de remarque.

26 Interventions

Pas de remarque.





27 Consultations sur des projets d'ordonnance, information et coordination

Outre les affaires qui lui ont été transmises par les bureaux des Chambres, la CAJ-CE, en vertu de l'art. 44, al. 1, let. c et d, LParl (cf. point 1), a traité divers problèmes d'actualité relevant de son domaine de compétences.

La CAJ-CE s'est prononcée sur 9 projets d'ordonnances du Conseil fédéral. Elle lui a fait des recommandations sur les projets des ordonnances d'exécution des nouvelles dispositions sur l'autorité parentale et sur les projets d'ordonnances d'exécution du projet SWISSNESS.

3 Composition de la commission, sous-commissions

31 Présidence

- Présidente session d'hiver 2011 - session d'hiver 2013: Seydoux
- Vice-président session d'hiver 2011 - session d'hiver 2013: Engler
- Président session d'hiver 2013 – session d'hiver 2015: Engler
- Vice-président session d'hiver 2013 – session d'hiver 2015: Abate

32 Membres de la commission

- Composition de la commission à partir de la session d'hiver 2011: Abate, Berberat, Bischof, Cramer, Comte, Engler, Häberli-Koller, Janiak, Minder, Savary, Schmid Martin, Seydoux, Stadler Markus
- Démissions et nouveaux membres depuis la session d'hiver 2011 :
Levrat remplace Berberat à partir de la session d'été 2012
Hefti remplace Schmid Martin à partir de la session de printemps 2014

33 Sous-commissions

Aucune





4 Nombre de séances de la commission

41 Commission

Ces travaux ont exigé au total 34 séances (non compris les séances organisées en période de session), équivalent à 50 jours de séances ou 235.50 heures (4.75 heures par jour de séance en moyenne).

5 Perspectives

Sujets importants à traiter pendant la 50e législature (2015 – 2019) en fonction des domaines de compétences de la CAJ-CE (selon l'état actuel des connaissances) :

Droit privé

Révision du code des obligations (droit de la société anonyme, y compris mise en oeuvre de l'art. 95, al. 3, de la Constitution [initiative populaire «contre les rémunérations abusives»]).*

Droit pénal

Révision du code pénal et du code pénal militaire (mise en oeuvre de l'art. 123c de la Constitution, initiative populaire «Pour que les pédophiles ne travaillent plus avec des enfants»)

Harmonisation des peines dans le code pénal, le code pénal militaire et le droit pénal accessoire

Rapport sur l'état de la mise en oeuvre de la stratégie nationale de protection de la Suisse contre les cyber-risques

Autres

Approbation de la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique

Révision de la loi fédérale du 16 décembre 1983 sur l'acquisition d'immeubles par des personnes à l'étranger (Lex Koller)

Projet de loi fédérale sur la profession d'avocat